



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 6 MARS 2006

COMPTE RENDU

L'an deux mille six, le six mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de PARMAIN, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Piollet, Mme Aubert, M. Manchet, M. Le Bihan Mme Bouchet **Adjoint**

M. Balac, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Sineau, M. Pelc, Mme Chatelier, Mme Donati, Mme Leballeur, M. Hatot, Mme Renaud, Mme Cambon **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

MM. Chopin (P/M. Le Bihan), Mme Hunaut (P/Mme Aubert), Mme Legrand (P/Mme Dodrelle), Mme Viot (P/Mme Bouchet), M. Carrara (P/Mme Bouvard) M. Duval, (P/M. le Maire).

ABSENTS, EXCUSES :

M. Morel, Mme Grandin, M. Sourine, Mme Domange.
Madame RENAUD a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique que le receveur municipal n'a pas fourni le compte de gestion et précise que le vote sera reporté au vendredi 10 mars 2006.

Le résultat du Compte Administratif a été vérifié par le Trésorier payeur, il est conforme aux comptes de la Trésorerie Municipale.

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2005

- excédent brut de fonctionnement : 891 772,95
- déficit d'investissement : 13 854,50
- affectation du résultat (compte 1068) : 51 011,76
- excédent net de fonctionnement : 840 761,19

Monsieur le Maire quitte la Présidence du Conseil municipal.

Monsieur BALAC doyen d'âge prend la Présidence de l'assemblée,

Le Conseil municipal,

⇒ **VOTE A L'UNANIMITÉ** le Compte Administratif 2005 de la commune.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et remercie ses collègues.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2006.

Section de fonctionnement :

- Dépenses5 379 661,00
- Recettes5 379 661,00

Section d'investissement :

- Dépenses.....1 836 956,00
- Recettes1 836 956,00

Le Conseil municipal, à la MAJORITE (2 abstentions Madame RENAUD et Madame CAMBON),

⇒ **VOTE** le Budget Primitif 2006 par chapitre.

⇒ **VOTE à la MAJORITE** (2 abstentions Madame RENAUD et Madame CAMBON) les taux des 4 taxes pour 2006 :

- Taxe d'habitation 14,78 %
- Taxe foncier bâti 17,85 %
- Taxe foncier non bâti 54,63 %
- Taxe professionnelle 16,32 %

Le Conseil municipal

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** de vendre la propriété 129 rue Foch : 529 000 euros.

Le Conseil municipal,

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** les subventions :

- réhabilitation du local police
- réhabilitation de la cuisine centre Maurice Genevoix
- réhabilitation de l'office Maurice Genevoix
- ravalement de la façade du 10 rue Guichard
- installation des jeux Maurice Genevoix
- remplacement de châssis école Maurice Genevoix

⇒ **ACCEPTE A LA MAJORITE** (2 abstentions Madame RENAUD et Madame CAMBON) la modification des statuts de la Communauté de Communes et en particulier l'article 13 « Autres compétences facultatives ».

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** de facturer à 7 euros les badges, en cas de perte suite à la mise en place de la Carte Valoise.

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** de rembourser 30,25 euros à une famille suite à un trop perçu.

=> **DECIDE à l'UNANIMITE** de vendre au prix du marché (1 place 630 € - 2 places 805 € - 3 places 988 € - 4 places 1 226 €) les caveaux situés sur le cimetière communal, indique que la recette sera versée au CCAS.

=> **S'OPPOSE** à toute implantation d'un poste transformation EDF rue Poincaré, qui ne serait pas conforme au projet initial, prévoyant un mur semi-enterré.

=> **AUTORISE à l'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer le permis de démolir pour la partie arrière du 10 rue Guichard.

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** la modification de la carte scolaire pour les enfants de maternelle de l'école du secteur de Jouy le Comte, les enfants concernés seront scolarisés à l'école Maurice Genevoix 1 et Maurice Genevoix 2.

=> **DECIDE à l'UNANIMITE**, la prise en charge par la Ville de Parmain de l'entretien et des travaux nécessaires au plateau d'évolution du Collège des Coutures.

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** l'inscription à l'inventaire communal d'un tableau offert par un exposant, Madame Servane MARTIN-COME et remercie l'artiste pour ce don.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Roland GUICHARD

**Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d'Oise**